



**Commission : Association d'épuration Coruz-Menthue Naz et Dommartin (Montilliez),
Peyres- Possens (Montanaire) (AECM)**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En tant que membre de la commission de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Coruz-Menthue, nommé par le conseil, je vous expose les grandes lignes des activités que nous avons eues l'occasion de conduire durant les 12 derniers mois.

But de l'association : Elle a pour but de collecter et d'évacuer les eaux usées des communes membres et de les faire traiter à la station d'épuration de l'association. Pour ce faire, l'association assume les responsabilités suivantes :

- L'étude et la réalisation de la station d'épuration, des collecteurs nécessaires entre les communes intéressées, des collecteurs d'amenée à la station d'épuration des eaux usées, des ouvrages spéciaux, de même que d'autres installations éventuelles d'intérêt commun en relation avec l'épuration.
- L'exploitation et l'entretien des dites installations.

L'extension ou la modification éventuelle des installations.

But de la commission : Le conseil intercommunal joue dans l'association le rôle du conseil communal dans la commune. Il est composé de délégués de toutes les communes membres de l'AECM.

Membres de la commission représentant les intérêts de Montanaire : les personnes suivantes font partie de la commission : MM. Eric Gilliard et Steve Tornay

Il est à relever que la municipalité est également représentée par M. Marc Bourlard au conseil et par MM. Michel Rosset et Pascal Arbenz au CODIR.

Nombre de séances : la commission a siégé à 1 reprise durant ces 12 derniers mois pour l'assemblée annuelle.

Résumé de l'assemblée annuelle du 14 mars 2024 :

- Il n'y a pas eu de problème dans l'exploitation de la Step. Les travaux d'entretien courants ont été réalisés.
- Les comptes 2023 sont conformes au budget validé, sans surprise particulière. Une partie des travaux prévus fin 2023 ont été effectués début 2024 et sont terminés.
- Le budget planifié pour la facture d'électricité était supérieur au montant facturé en 2023. Ce même budget a été reconduit en 2024 pour couvrir la nouvelle hausse des tarifs.
- Le budget 2024 est identique à celui de 2023 et contient les entretiens planifiés en début de législature.

Conclusion : A vu de ce qui précède, je demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de ces éléments et vous remercie pour votre attention.

Rapporteur : Steve Tornay

Le rapport signé par le rapporteur doit être remis au plus tard lors du Conseil en 3 exemplaires originaux.